N°2015-BCA-30

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 5
 Votants :

5

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONVENTION DE STAGE ENTRE L'INSTITUT DE FORMATION A LA SOPHROLOGIE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

Le 08 juillet 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2ème Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3ème Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Dans le cadre de la politique de prévention des risques psychosociaux, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76), souhaite accueillir une étudiante en sophrologie.

Le Sdis 76 pourrait accueillir Madame Aurélie ALEXANDRE, étudiante en sophrologie, afin d'enseigner la sophrologie aux agents du 5 mai 2015 au 2 juillet 2015 (2 séances / semaine).

Il convient donc d'autoriser le président à signer la convention précitée, jointe en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le président du conseil d'administration,

Andre GAUTIER

BUREAU DU COURRIER

0 8 JUIL. 2015

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME